

pour chaque année durant toute la période de la sentence. Cette remise de peine vaut la peine d'être considérée. Ces sortes de remises de peines offrent un grand encouragement aux condamnés, et les officiers se trouvent aussi bien plus en mesure d'administrer la prison avec efficacité, parce que les prisonniers, ayant ces remises en vue, sont bien plus soumis aux règlements.

Il faut évidemment maintenir la discipline dans une prison; mais je doute fort que la discipline ait jamais encore contribué à l'amélioration d'un criminel d'âge mûr. Règle générale, les punitions sévères endurent le forçat et le rendant plus vicieux et plus indomptable, tandis qu'une bonté ferme et du tact adoucissent son caractère, et finissent par lui faire surmonter ses mauvaises passions. On peut me répondre que c'est là une théorie; mais la meilleure épreuve que l'on puisse faire de la valeur d'une méthode, c'est de se rendre compte si elle aurait de l'efficacité en se l'appliquant à soi-même. Tous tant que nous sommes, nous n'endurerions pas d'être conduits comme des bêtes de somme. Nous nous rendons très bien compte qu'il serait plus facile de nous conduire par la bonté et le tact que par punitions sévères. En Californie, la nourriture joue un rôle relativement à la discipline. Tous les aliments que l'on sert aux forçats sont censés être très nourrissants; mais il y a un rang quant à la disposition des tables; sur quelques-unes la nourriture est meilleure et mieux préparée que sur d'autres; on se sert donc de cela pour induire les prisonniers à observer fidèlement les règlements. L'usage du tabac a également un excellent effet relativement à l'observance de la discipline. Le forçat reçoit sa provision de tabac, on la lui supprime, selon que sa conduite a été bonne ou mauvaise. Je serais en faveur de l'idée que l'on fournisse du tabac aux forçats dans nos institutions pénales. L'on a commis une grave erreur, à mon sens, le jour où on a décidé de ne plus leur en fournir. Je suis d'opinion que la plupart des difficultés qui se sont produites dans les pénitenciers peuvent être attribuées à cette privation de tabac. Pour faire observer la discipline, pourrait également se servir de la permission d'écrire ou de recevoir des lettres. A l'heure actuelle, on ne permet à un forçat de communiquer avec ses amis qu'une fois en deux mois.

Cela me semble quelque peu rigoureux. Ce malheureux a certainement conservé des

liens d'amour ou d'amitié avec quelqu'un du dehors. Quel mal pourrait-il bien résulter si on lui permettait de communiquer plus souvent avec sa femme ou sa famille? Si l'on relâchait quelque peu la discipline à ce sujet, les résultats, il me semble, devraient être plutôt bons que mauvais. Le privilège de la correspondance pourrait être accordé ou retiré au forçat, selon qu'il se serait montré soumis ou non à l'observation des règlements. De même aussi, une bonne punition à infliger, ce serait de priver le forçat récalcitrant de lumière dans sa cellule. Voilà, à mon avis, quelques méthodes de répression qui auraient des résultats bien plus salutaires que de renfermer un prisonnier dans une cellule et de l'arroser avec un jet d'eau ayant une pression de 60 à 70 livres au pouce carré.

Pour le bien-être physique, moral et mental des forçats, le travail est absolument nécessaire; mais si l'on veut que ce travail serve à la réforme de l'individu, il faudrait le rendre productif. Je ne suis pas prêt à appeler: travail, la besogne qu'accomplit le forçat sur le tas de pierre, où l'adulte ou le jeune homme se tient pendant des mois et des années, occupé à briser en petits morceaux de gros cailloux. Ce travail ne peut avoir de bons résultats pour l'infortuné; au contraire, en brisant la pierre, il réduit en même temps en morceaux son cœur et son intelligence, il détruit la vie et l'ambition qui pouvait encore survivre en lui.

C'est une véritable honte que, encore à l'heure actuelle, un quart des détenus au pénitencier de Kingston, soient occupés de mois en mois et d'année en année, à ce travail abrutissant de casser de la pierre.

Il y en a qui prétendent qu'il est impossible de rendre productif le travail des prisonniers, sous prétexte qu'il ferait concurrence au travail des ouvriers, qui sont en liberté.

Si un forçat travaille pour l'Etat, il n'augmente toujours pas le nombre des ouvriers dans le pays; car s'il était en liberté, il lui faudrait bien travailler pour gagner sa vie. Si ce malheureux était en liberté, il ferait certainement concurrence aux ouvriers du pays. Or, quand bien même il travaillerait à l'ombre des murs d'une prison, il ne fait toujours pas plus concurrence à ses camarades que s'il était en liberté. Maintenant, quelle est la nature du travail qu'il pourrait exécuter? L'un de nos inspecteurs des prisons, M. Douglas Stewart et son collègue du temps, l'inspecteur Dawson, un ancien député au Parlement, ont émis un avis dans un rapport qu'ils préparèrent